



## **DISCRIMINATIONS**

### **METTONS LES DEUX PIEDS DANS LE PLAT!!**

***Oui, les discriminations au Ministère ça existe !***

Il y a d'un côté les grands discours, la com et tout le tra la la, de l'autre la dure réalité. Le ministère du travail et de l'emploi est aux abonnés absents s'agissant de la lutte contre les discriminations subies par ses propres agents. Absence d'état des lieux, dénégation systématique, couverture de l'encadrement, et pratiques discriminatoires multiples.

Discriminations syndicales, discriminations liées aux handicaps ou à la maladie, discriminations liées au sexe... parmi ces discriminations, il en est une plus taboue que les autres : la discrimination selon l'origine. A en croire les différents échelons hiérarchiques, la discrimination raciale n'existerait pas dans notre ministère. Partout ailleurs oui, mais dans notre ministère "social", non. La réalité est évidemment toute autre : notre ministère n'est pas plus épargné que le reste de la société, et de la fonction publique.

Le dernier rapport du Défenseur des droits (ancienne HALDE) qui vient de paraître indique que le tiercé gagnant des critères de discriminations qui font l'objet de réclamations adressées par des agents de la fonction publique est le suivant: état de santé, handicap et origine. Le baromètre social du ministère pour 2015 fait d'ailleurs apparaître un sentiment massif de discrimination : 45 % des agents des DIRECCTE ont le sentiment d'avoir été discriminés sur au moins un des critères légaux.

Deux affaires récentes viennent illustrer amèrement cette situation dans notre ministère : dans les Hauts de Seine, une plainte a été déposée par une agente pour discrimination raciale, sexuelle et syndicale ; dans le Nord, un contrôleur du travail aveugle affecté à la MDPH, risque d'être écarté de son emploi après un changement de logiciel, effectué sans adaptation aux personnes malvoyantes ; encore dans nos services, le médiateur des droits accepte de prendre en charge un dossier de discrimination syndicale. Dans ces trois cas, la santé de ces collègues a été sévèrement affectée, c'est aussi cela l'effet de la discrimination. Injustice, brimades, parfois harcèlement, et atteintes à la santé.

Et nous en sommes persuadés, ces cas ne sont que la partie émergée de l'iceberg. D'autres nous ont été signalés : à Paris, à Marseille, ailleurs.

### ***Un état des lieux et des moyens pour une vraie lutte contre les discriminations***

Suite à nos campagnes (tracts et interventions concernant l'égalité professionnelle, sur la situation individuelle d'une agente, rencontre avec le cabinet du ministre...) la DRH vient d'annoncer son intention d'ouvrir des négociations sur les discriminations.

.../...

La CGT redoute que ce ne soit que discussions de salon : pour nous, une négociation implique de **faire un état des lieux** et de **prévoir une enveloppe**, deux choses que le DRH a clairement refusées à la CGT jusqu'à présent. Négociations ou pas, la ministre doit identifier et remédier aux discriminations subies par de nombreux-ses agent-es : rattrapage de traitements, ou de primes, voire changements d'échelons ou grades. Nous ne voulons pas d'un énième plan de communication, mais de véritables mesures pour l'égalité.

***Pas de transparence, pas de plan d'actions :  
le ministère ne respecte pas ses engagements***

La charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique signée le 17 décembre 2013, est applicable dans notre ministère. Elle prévoit la transparence et l'objectivation des procédures, de mettre en place des mesures RH pour l'égalité, de faire des plans d'action...

Tout cela n'a absolument pas été mis en œuvre. Au contraire, au national, au local, on nous refuse les informations et les enquêtes (répartition des primes, rapport de situation comparée femmes-hommes...). Il n'y a pas de procédures. Partout, c'est l'opacité et l'arbitraire, validé par le Label d'affichage « *Diversité* ». Nous demandons donc que le ministère applique ses engagements, et détaille comment il les met en œuvre à ses agents. Nous demandons à ce que chaque agent puisse pouvoir vérifier si il ou elle est victime de discrimination, et se situer en termes de carrière et rémunération par rapport aux autres.

***Les discriminations portent atteintes à la dignité de celles et ceux qui les  
subissent, nuisent à leur carrière, à la leur rémunération  
mais également à leur santé !!***

Les discriminations servent aussi à diviser les agents, et à favoriser certains profils. Ceux et celles qui ont la responsabilité hiérarchique doivent rendre des comptes et assumer le pouvoir qu'ils exercent.

La CGT est bien décidée à mettre les pieds dans le plat et à parler haut et fort des sujets qui fâchent et que beaucoup veulent soigneusement mettre sous le tapis, parfois avec les plus beaux discours du monde.

**La CGT mènera toutes actions en son pouvoir pour faire rétablir les droits des personnes discriminées ; elle agira pour que toutes les situations puissent faire l'objet d'un véritable examen et que soit apporté réparations.**

La CGT invite les concernéEs à se faire connaître, et entend les soutenir dans leurs réclamations et le cas échéant dans leurs plaintes, y compris pénales.

*Le 4 mars 2016*

